

Prévention

JUIN VERT, le mois de sensibilisation sur le dépistage du cancer du col de l'utérus

Domaine(s) :

- Santé

Juin vert : ce n'est pas seulement un mois, une couleur. C'est surtout le mois dédié à la promotion du dépistage du cancer du col de l'utérus.

Chaque année, près de 3 000 femmes développent un cancer du col de l'utérus et 1 000 en décèdent. Il est principalement provoqué par des virus de la famille des papillomavirus humains (HPV) qui se transmettent lors des rapports sexuels.

80 % des femmes sont infectées par le virus HPV au moins une fois dans leur vie.

Dans 9 cas sur 10, l'infection par le HPV évolue favorablement. Dans certains cas cependant, des lésions évoluent vers un cancer.

Le dépistage permet :

- de détecter d'éventuelles lésions précancéreuses et de les traiter avant qu'elles n'évoluent en cancer
- de diagnostiquer des cancers à un stade précoce et d'améliorer ainsi les chances de guérison

Il consiste à analyser un prélèvement effectué au niveau du col de l'utérus (frottis), afin d'identifier des cellules anormales (examen cytologique) ou de détecter la présence du virus (test HPV).

C'est pourquoi, l'opération **Juin vert** informe la population d'un programme national de dépistage organisé concernant toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans (ou de 20 à 65 ans dans les départements d'outre-mer), qu'elles soient ou non vaccinées contre les HPV.

Selon votre âge, vous recevez un courrier de votre Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) vous invitant à consulter votre gynécologue, médecin traitant ou sage-femme pour réaliser :

- un dépistage (examen cytologique) tous les 3 ans (après 2 tests réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux), si vous êtes âgées de 25 à 29 ans,
- un dépistage par test HPV tous les 5 ans, si vous êtes âgées de 30 à 65 ans.

L'acte de biologie analysant votre prélèvement gynécologique est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie.

La consultation avec le professionnel de santé est remboursée dans les conditions habituelles de l'assurance maladie.

Deux résultats sont possibles :

- test négatif : vous êtes invité(e) à renouveler ce test dans les intervalles recommandés,

- test positif : vous devez consulter le professionnel de santé prescripteur pour des examens complémentaires.

Au-delà de ce focus de Juin vert, il faut savoir que votre participation au dépistage du cancer du col de l'utérus est possible toute l'année.

« Faites-vous dépister »

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le site national : <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister/Depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus> [1]

La liste des CRCDC est accessible ici : <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister/Centres-regionaux-de-coordination-des-depistages-des-cancers> [2]

Mis à jour le 08/06/23

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/juin-vert-mois-de-sensibilisation-sur-depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus>